



Rapport annuel 2022

1. L'assemblée générale
2. Le groupe de travail 'Politique'
3. Nos dossiers thématiques
4. Nos évènements publics et mobilisations
5. Habitoools
6. Communication
7. Nos formations et animations
 - Formation de nos membres et des acteurs du secteur logement
 - Animations sur la crise du logement et ses enjeux
8. Le Conseil Consultatif du Logement
9. Participation au comité d'accompagnement "AIPL"
10. Les associations-membres en 2022
11. Le conseil d'administration
12. Le personnel

Remerciements

1. L'assemblée générale

Lors des Assemblées générales, les associations-membres du RBDH se réunissent pour définir la position sur la politique du logement et les activités du RBDH.

Fin 2021, nous avons convenu avec les membres les principes suivants par rapport à l'assemblée générale :

- L'AG reste principalement un organe de décision stratégique.
- L'AG n'a pas systématiquement lieu tous les mois, mais avec un minimum de 4 réunions par an et tout membre peut demander une AG exceptionnelle si celle-ci n'est pas prévue prochainement.
- Les membres sont plus impliqués dans les groupes de travail (existants ou nouveaux) : Habitools, Housing Action Day, Front Anti Expulsion, groupe de travail 'Politique',

En 2022, les thèmes importants suivants ont été discutés et les décisions suivantes ont été prises pendant 6 réunions :

14 mars :

Assemblée générale statutaire avec approbation du rapport annuel 2021, des comptes et du budget, l'élection du commissaire aux comptes, l'élection du conseil d'administration.

9 juin :

Prise de position sur le projet d'ordonnance 'expulsions' en vue de la préparation de l'avis du CCL.

14 juin :

- Annonce de deux nouveaux outils de communication pour les membres : l'adresse mail unique membres-leden@rbdh.be et le dossier partagé en ligne 'Membres-Membres RBDH' où les membres peuvent trouver tous les documents utiles et les éditer si nécessaire.
- Discussion sur les résultats de notre baromètre du logement, plus particulièrement sur les thèmes suivants : les contrats logement communes-région, la production de logements sociaux par les PAD, la lutte contre la discrimination, l'accès au logement des sans-abri.
- Discussion sur le blocage de l'indexation des loyers et la carte blanche de la Plateforme Logement.

3 octobre :

- Présentation et acceptation de deux nouveaux membres : Lire et Ecrire Bruxelles asbl et Communa asbl.
- Définition des thèmes prioritaires à aborder lors de la mise à jour de notre mémorandum pour les élections de 2024.

14 novembre :

Mémorandum RBDH sur le thème " La politique du logement des communes et des CPAS ".

5 décembre :

Mémorandum RBDH sur les thèmes "Logements vides et logements insalubres".

2. Le groupe de travail 'Politique'

Fin 2021, lors de la prise de dispositions autour de l'assemblée générale, plusieurs membres avaient manifesté leur intérêt pour la mise en place d'un groupe de travail " Politique ", avec l'intention de suivre régulièrement l'actualité autour du logement et de la politique du logement (gouvernement, commission du logement, conseil consultatif du logement) et d'y répondre/réagir si nécessaire.

Le groupe de travail s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2022.

Si la dynamique était bonne au départ - un communiqué de presse sur le gel des loyers a été préparé et diffusé le 1er février; le 8 mars, des accords ont été trouvés sur la méthodologie du groupe de travail - nous avons constaté que dans les mois qui ont suivi, le groupe de travail avait de plus en plus de mal à réunir les personnes nécessaires et que la méthodologie choisie à se réunir à intervalles réguliers et fixes ne s'avérait pas toujours adaptée pour réagir vite à l'actualité politique.

Il a donc été proposé en novembre de revoir le fonctionnement du groupe et de travailler plutôt par le biais d'un appel à tous les membres intéressés ou concernés de l'AG pour une discussion sur une question/un thème d'actualité ou une prise de position si nécessaire.

3. Nos dossiers thématiques

3.1. LE [BAROMETRE](#) DU LOGEMENT



A mi-législature, le RBDH a réalisé un bilan de l'action du Gouvernement, au travers du baromètre du logement. Un exercice que nous menons depuis plus de 10 ans, avec un renouvellement du format en 2017. Dans le baromètre du logement du RBDH 2022, ce sont essentiellement les mesures prévues dans le plan d'urgence pour le logement 2020-2024 qui ont été analysées. Il est structuré autour de grands enjeux prioritaires : production de logement social, régulation des loyers, lutte contre l'insalubrité, la vacance immobilière et la discrimination notamment. Le baromètre se penche par ailleurs sur des questions tout aussi cruciales dans la lutte contre les inégalités sociales, comme l'accès à l'énergie dans un contexte de crise aiguë et le relogement pérenne des personnes sans-abri.

Pour les matières liées à l'énergie, la FDSS a alimenté nos analyses ; l'AMA et l'asbl l'îlot ont fait de même pour les mesures de lutte contre le sans-abrisme par le logement. Nous avons également rencontré l'administration (équipe de coordination du PUL et cellule logements inoccupés) pour compléter nos informations.

A côté de ces rencontres, ce sont principalement les travaux législatifs que nous avons dépouillés pour construire le baromètre 2022.

Les 19 mesures évaluées sont celles qui ont été adoptées depuis mai 2019 et qui reflètent les préoccupations de notre mouvement. Dans la lignée de nos précédents baromètres (2017 et 2019), les décisions ont été appréciées au travers de deux critères : l'utilité et l'adéquation. Fallait-il agir ou légiférer ? Répond-on ainsi à un besoin, à une situation problème ? Si les réponses sont positives et confirment donc l'utilité de la mesure, reste à savoir si la décision adoptée va dans le bon sens, celui de la justice sociale, c'est l'idée de l'adéquation.

L'adoption d'un texte de loi ne dit encore rien de la concrétisation des mesures. Sur le principe, une réforme

peut sembler opportune alors que sa mise en œuvre s'apparentera à un fiasco. L'ambition du RBDH, en fin de législature, est de refaire le point sur les mesures adoptées : ont-elles produit des effets positifs ? Sont-elles parvenues à toucher leur cible ?

Notre bilan n'est guère positif. Le PUL prévoit d'augmenter l'offre de logements publics sans s'en donner véritablement les moyens. Le logement social n'est la priorité ni des communes, ni de la Région, qui est pourtant entrain d'urbaniser ses dernières foncières. La situation n'est pas plus favorable du côté du logement privé. Le Parlement bruxellois a bien voté une ordonnance introduisant la notion de loyer abusif (défini en référence à la grille indicative des loyers) et la mise en place d'une commission paritaire locative pour concilier les litiges autour des loyers. Des intentions louables, mais les choix et compromis politiques ont totalement vidé de leur substance les deux outils. Le cout du logement, ce n'est pas uniquement le loyer. L'explosion des prix de l'énergie et de l'eau sale lourdement l'addition. Pour faire face, les mesures sociales visant à protéger les consommateurs ont été renforcées. Mais on ne s'attaque pas au fonds du problème, celui des prix et des surprofits réalisés par les producteurs. Les mesures sociales restent intimement liées et impactées par l'évolution du marché. Sans combattre les causes, la Région n'a d'autre choix que de tenter d'endiguer les effets des hausses successives. Même logique que pour les loyers.

Ce qui marque encore dans le PUL, c'est le manque de transversalité entre politiques du logement et politiques d'aide aux personnes sans-abri. Le PUL s'est donné comme ambition de dégager 15 000 solutions de logement en faveur des personnes inscrites sur les listes d'attente du logement social, pas de mettre fin au sans-abrisme ni même de le résorber, ce qui devrait être une priorité pourtant. L'attention à l'égard du public sans-abri n'est vraiment pas à la hauteur des besoins.

Pour partager et discuter ce bilan, le RBDH a organisé une rencontre associative (associations membres, du secteur logement et secteurs proches) pour la sortie du baromètre. Nous y avons abordé les mesures phares du baromètre, et avons également convié nos partenaires de la FDSS pour développer les mesures prises en vue de lutter contre la précarité hydrique et énergétique et de l'AMA pour évoquer les enjeux et ponts à construire entre les politiques du logement et de lutte contre le sans-abrisme. Une quarantaine de participants ont participé à cette discussion le 19 octobre.

La presse a également relayé cette évaluation RBDH de l'action du gouvernement en matière de logement (BX1, RCF, Arabel ...).

3.2. LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET HYDRIQUE

La crise énergétique a lourdement impacté les locataires cette année. L'explosion des prix de l'énergie est une catastrophe pour les ménages les plus précaires. Les conditions de logement affectent le budget énergie. Pour toutes ces raisons, nous avons choisi d'orienter l'étude portée par le RBDH sur la question de la lutte contre la précarité énergétique et hydrique. Nous avons notamment bénéficié de l'expertise de la FDSS pour alimenter les réflexions.

Cette recherche nous a amenée à dépasser les compétences régionales, le plus souvent invoquées lorsque l'on parle logement. C'est au niveau fédéral qu'ont été décidées les "mesures de crise". Elles se sont longtemps bornées à tenter de contenir l'impact des hausses de prix pour les ménages, et ne se sont que tardivement attaquées au fonds du problème, celui des prix et surprofits réalisés par les producteurs.

Les Régions ne sont pas hors du débat. Bruxelles a également renforcé la protection des consommateurs (avec des mesures importantes pour ce qui est des droits humains, tel que la fin des coupures d'eau). Mais il faut pouvoir aller plus loin. La FDSS plaide en faveur d'un fournisseur régional public d'énergie. Une solution appuyée par le RBDH. Un tel acteur pourrait garantir le droit à l'énergie pour tous, une électricité 100 % renouvelable et une offre tarifaire basse et transparente.

Et puis, l'étude a permis de lever le voile sur "la Rénolution", le grand plan de rénovation énergétique du bâti bruxellois. Améliorer l'état énergétique du bâti fait incontestablement partie des solutions durables pour réduire la précarité énergétique. Le plan bruxellois est ambitieux (fin des passoires énergétiques, multiplication par trois le taux des rénovations ...). L'intention est bien évidemment plus que louable, mais la mise en œuvre interroge. Le sort des locataires et des propriétaires occupants sans épargne est très préoccupant, ce sont eux qui risquent de payer le prix fort de cette stratégie. Rien n'est, à ce jour, prévu dans

la stratégie pour éviter les hausses de loyers et les reventes non-désirées des logements des propriétaires les moins nantis.

3.3. ORGANISATION D'UN CYCLE DE CONFÉRENCES-DÉBAT AUTOUR DES LOYERS

Construire collectivement une contre-offensive à la pensée néo-libérale qui mène à l'impasse.

Les loyers du marché privé sont excessivement chers pour une majorité de Bruxellois.es. L'indexation des loyers, dans un contexte d'inflation record, a aggravé la situation. Bruxelles comme beaucoup d'autres villes européennes est confronté à un marché locatif dérégulé. Plusieurs pays ou grandes villes ont décidé d'agir et d'imposer des mécanismes de plafonnement des loyers.

Bruxelles ne fait pas exception. La Région s'est dotée en 2018 d'une grille indicative des loyers. Son caractère purement informatif n'a cependant pas eu d'impact sur les prix. En octobre 2021, le Parlement bruxellois a fait un pas de plus, en adoptant une ordonnance visant à interdire les loyers abusifs (rendant ainsi la grille plus normative), et en instituant une procédure (l'action en révision de loyer) pour les contester. Une commission paritaire locative consultative a par ailleurs été consacrée dans le texte. Le dispositif n'est toutefois toujours pas d'application. Les arrêtés d'exécution se font attendre.

L'ordonnance a fait bondir les représentants des propriétaires. Elle n'a pas ravi pour autant les représentants des locataires, dont le RBDH, qui s'interrogent sur ses fondements et son applicabilité : modalités de détermination du loyer abusif (articulé à une grille des loyers qui reflète les prix excessifs et arbitraires du marché), rôle et pouvoir limité de la commission paritaire locative, contestation individuelle qui risque de freiner les locataires...

Le RBDH défend depuis des années l'idée d'une grille et d'une commission paritaire locative, mais les orientations qui ont été privilégiées par les parlementaires interrogent aujourd'hui ce positionnement "historique". Pour le nourrir/l'amender/le refondre, nous avons décidé d'aller voir ce qui se passait ailleurs et d'explorer d'autres voies potentielles aux côtés/ou à la place des loyers de référence. C'est cette réflexion-là qui a fait murir le projet d'un cycle de conférences, dont les premières démarches remontent à septembre 2022. Les rencontres sont prévues à intervalle régulier tout au long de l'année 2023. La première a eu lieu le 17 janvier 2023 au Parlement bruxellois et a suscité un vif intérêt, pour preuve le nombre de participant.es qui a dépassé nos premières espérances.

Nos objectifs :

- Renouveler/élargir/faire progresser les idées autour de la régulation des loyers (plus ambitieuse que le projet politique bruxellois actuel) ;
- Faire circuler les thèses économiques dans le secteur associatif (les pour/les contre) pour renforcer et/ou adapter le plaidoyer ;
- Débattre au sein d'un réseau large qui transcende les frontières régionales et nationales ;
- Mettre en lumière des pratiques inspirantes, tirer des enseignements de modèles étrangers (malgré leurs limites) ;
- Développer des propositions plus fines mais pensées plus globalement à destination des décideur.es politiques. Le contrôle des loyers n'est pas une mesure à envisager isolément mais à articuler à d'autres axes de la politique du logement et même à d'autres politiques.

Le planning des conférences : de janvier à octobre 2023

6 séances sont programmées (certaines pourraient être regroupées)

1. *Fixer des loyers de référence et les faire respecter* : lors de cette séance, nous proposerons un éclairage macro sur les modes de régulation des loyers en Europe, une discussion sur le modèle bruxellois, et des focus sur 3 pays européens dont les mesures pour réglementer les loyers peuvent répondre aux carences pressenties du système bruxellois (Pays-Bas, Suède, France).

2. *Plafonner les loyers sur base du capital investi, limiter la rente locative* : il s'agira d'analyser cette autre option pour réguler les loyers. Les réglementations luxembourgeoise et suisse sur la hauteur des loyers serviront d'exemple. Ce sera également l'occasion de débats autour du rendement locatif à Bruxelles.
3. *Utiliser les leviers fiscaux* : nous verrons de quelle manière la fiscalité peut impacter la hauteur des loyers, par des regards internationaux et des mises en débat, des options potentiellement applicables à Bruxelles. Des spécialistes de la fiscalité exploreront les possibles, en regard de la fiscalité belge.
4. *Le conventionnement des bailleurs* : comment faire respecter les loyers de référence sans obliger les locataires à entreprendre des démarches risquées ? Quelles "contreparties" pour convaincre les bailleurs de respecter les plafonds ? L'idée est discutée par le monde politique bruxellois. Là encore, nous proposerons des éclairages internationaux (français notamment) et des points de vue bruxellois variés (propriétaires, agences immobilières sociales...)
5. *La rénovation énergétique des logements et les conséquences sur les loyers* : les obligations européennes en matière d'émissions poussent tous les pays à donner un coup d'accélérateur à la rénovation des bâtiments. Des rénovations qui ont un coût pour les bailleurs. Comment limiter l'impact sur les loyers ? Quel équilibre trouver entre les investissements des uns et les charges des autres ?
6. *Questionner les effets pervers généralement associés à une réglementation des marchés locatifs*. Ils sont récurrents du côté des défenseurs des marchés libéralisés : perte d'investissement, diminution du stock de logements disponibles, défaut d'entretien ... Ces hypothèses ont été partiellement déconstruites par certains chercheurs. Leurs arguments sont utiles pour renouveler le débat.

4. Nos événements publics et mobilisations

4.1. Housing Action Day – 27 mars



La Coalition Européenne pour le Droit au Logement et à la Ville ayant lancé un appel à actions international pour le droit au logement (<https://housingnotprofit.org/housing-action-day>) le 26 et 27 mars 2022, le RBDH a décidé de suivre cet appel et à activement participer à le relayer en Belgique.

L’objectif était de sensibiliser l’opinion publique à la crise du logement et de mobiliser la société civile sur cette question.

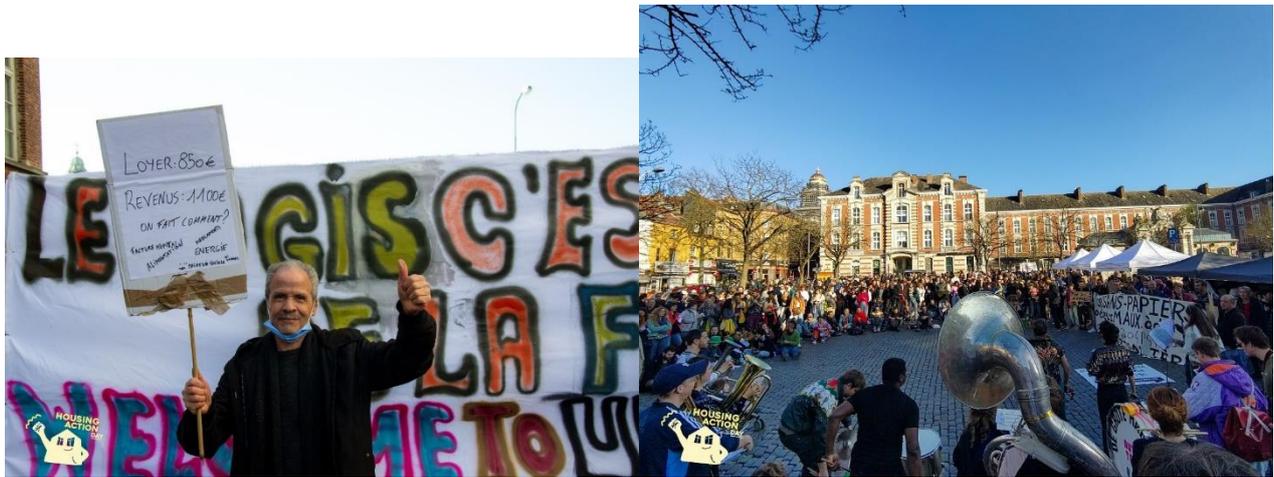
Dans ce cadre, le RBDH et plusieurs partenaires bruxellois mais aussi wallons se sont réunis pour adapter les revendications de l’appel à actions au niveau belge, réunir de nombreux signataires (<https://www.housing-action-day.be/fr/home/signataires>), diffuser l’appel à mobilisation, et organiser une manifestation nationale à Bruxelles le 27 mars.

Contrairement à l’année précédente où le contexte du covid-19 nous avait empêché de mobiliser largement et obligé à nous limiter à un rassemblement statique, nous avons pu marcher en 2022 !

La manifestation a démarré Place du Jeu de Balle, fait une boucle dans le centre de Bruxelles (3,5 km) pour revenir sur la Place du Jeu de Balle. Elle a rassemblé environ 1000 personnes. Voici quelques photos de la mobilisation :







Petit aperçu des **actions organisées dans toute l'Europe** via ce lien :

https://housingnotprofit.org/a-look-at-the-housing-action-day-2022/?fbclid=IwAR3y5mYVR_siXshQ1UQYRgBnzT3NGhfmi4OSC8BlzJgFN-oz2tbcFnrhZA

Canaux de communication principaux :

Site internet : <http://www.housing-action-day.be/>

Page facebook : <https://www.facebook.com/belgianhousingactionday>

Groupe facebook: <https://www.facebook.com/groups/1061403724242545>

Instagram : [@Housingactionday_Belgium](https://www.instagram.com/Housingactionday_Belgium)

Youtube : [Belgian Housing Action Day](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Le Belgian Housing Action Day, c'est aussi un **travail de débriefing et de préparation** :

Une assemblée a eu lieu en avril pour évaluer l'organisation de cette mobilisation.

Ensuite, une assemblée festive s'est tenue en juin pour relancer la mobilisation pour l'année suivante.

A partir de septembre, une assemblée par mois a été organisée, ainsi que des réunions de coordination des différents groupes de travail (organisation interne et finances, narratif politique commun, mobilisation, communication, manif) et locaux (Liège et Gand en plus de Bruxelles).

Les objectifs définis pour l'édition 2023 étaient d'augmenter le nombre de personnes mobilisées et de mieux se coordonner avec les régions flamandes et wallonnes.



4.2. Participation au Front anti-expulsions



Depuis l'été 2020, en raison des craintes liées aux expulsions qui suivraient la fin du moratoire, plusieurs personnes, collectifs et associations s'étaient rencontrées dans l'optique de s'organiser contre les expulsions et de les visibiliser lorsqu'elles ont lieu. Des rencontres ont toujours lieu tous les mois (en début de mois). Le Front lance aussi des "alertes expulsions". Un soutien est offert aux victimes d'expulsions dans la mesure des énergies disponibles au sein du Front.

Des groupes de travail se forment selon les besoins et les énergies en place, sur des chantiers tels que : le fonctionnement permanence hebdomadaire pour accueillir et soutenir les personnes menacées d'expulsion, des actions d'interpellations et de visibilisation des expulsions, un projet en de carte sensible des expulsions (photos, podcasts, et récits) en construction, le lancement d'une page Instagram.

Suite à divers constats (difficultés à mobiliser les personnes concernées, problématiques de santé mentale très régulièrement rencontrées, aboutissement des procédures d'expulsions, qui ont quasi toujours lieu au final...), les membres du front ont décidé d'organiser une mise au vert en 2023.



Site web: <https://www.stopexpulsions.be/>

Facebook: <https://www.facebook.com/stopexpulsions>

Instagram : https://www.instagram.com/front_antiexpulsions/

5. Habitoools



Habitoools permet aux travailleurs sociaux de faire connaître et de prendre connaissance concrètement des outils de sensibilisation au bien habiter qui existent mais aussi de favoriser les échanges entre eux et de connaître le travail des autres associations.

En 2021, nous n'avons pas pu organiser le salon Habitoools en présentiel à cause de la situation sanitaire et avons décidé d'organiser le festival Habitoools en ligne en mai 2021. Suite au succès de ce festival, le groupe de travail a décidé d'organiser un salon Habitoools en mai 2023 et d'organiser en 2022 régulièrement des événements en ligne afin de faire vivre le site www.habitoools.be

Le format en ligne permet les échanges et la création de liens avec des associations wallonnes et non belges.

Cela ouvre d'autres perspectives.

En 2022, 6 événements en ligne ont été organisés :

- 10 février : "Action-Logement Lanaudière, un organisme de défense individuelle et collective des droits québécois" - par Action-Logement Lanaudière (Québec) - 11 personnes présentes/17 personnes inscrites
- 29 mars : "Guide pratique de la location en Région bruxelloise" par Habitat & Rénovation - 59 personnes présentes/99 personnes inscrites
- 19 avril : "Jouer un acte socialisation. Atelier dé-re/construire nos jeux." par Habitat & Participation – 6 personnes présentes/12 personnes inscrites
- 10 juin : Présentation des outils et du travail de l'Union Nationale des CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) (France) - 5 personnes présentes/21 personnes inscrites
- 11 octobre : Atelier découverte de l'outil « Le logement : entre espaces et cultures » par Cultures & Santé - 7 personnes présentes/14 personnes inscrites
- 8 novembre : "Bricobus" par les Compagnons Bâisseurs (France) - 22 personnes présentes/31 personnes inscrites

Il y a eu 194 inscriptions, mais le taux de présence est de 56,4% seulement. Cela est peut-être dû au fait que les événements aient lieu en ligne et/ou qu'ils sont gratuits.

Tous ces événements en ligne ont été enregistrés et sont visionnables sur la chaîne [YouTube du RBDH](#).

6. Communication

En 2022, le RBDH a continué à exploiter ses cinq canaux de prédilection ; à savoir :

- Le **site web**
- Les envois de newsletters via **Mailchimp**
- La page **Facebook**
- Le podcast **Au Micro du RBDH**
- La chaîne **Youtube**

Le choix du support est déterminé par le type d'information à transmettre et par le public cible que le message vise. Il a aussi maintenu un rapport privilégié avec les **médias**.

Le site du RBDH

www.rbdh-bbrow.be

Le site web bilingue est une véritable archive du RBDH. Il est régulièrement mis à jour et sert de bibliothèque virtuelle à de nombreux membres et acteurs.trices du droit au logement à Bruxelles.

Habitools possède aussi son site propre: <http://habitools.be/>

Mailchimp

Les envois Mailchimp permettent de marquer le coup des informations à transmettre. Ci-dessous, un récapitulatif des statistiques importantes suite aux envois via le logiciel Mailchimp.

Il permet de segmenter l'audience en fonction de la langue (**FR 3.255 contacts** enregistrés et **NL 388**

contacts enregistrés) et du public cible : membres du RBDH, les différents acteurs du secteur logement ; le monde associatif, les mandataires politiques.

Le RBDH obtient un résultat particulièrement bon en termes de réactivité.

Taux moyen d'ouverture : **FR 31% & NL 33%**

Taux moyen de clic sur un lien : **FR 17 % & NL 29%** (en hausse par rapport à 2021)

En 2022, les mailings qui ont remporté le plus d'intérêt concernaient les formations, les évènements, Habitools, le baromètre du logement mais aussi le podcast « Au micro du Rbdh ».

Les envois Mailchimp restent un excellent moyen de communiquer directement des informations importantes avec notre réseau.

Facebook

<https://www.facebook.com/rbdh.bbrow/>

La page Facebook permet de diffuser les publications du RBDH, les interventions presse, les évènements et mobilisations, les soutiens à différents collectifs (Front Anti-Expulsions, Housing Action Day, ...) de toucher un plus grand public et de faire connaître notre plaidoyer. Mais aussi de réagir sur l'actualité en matière de logement et créer un lien entre le milieu associatif et les mobilisations.

Nombre d'abonnés.ées : **1.973**

La publication FB 2022 qui a remporté le plus d'intérêt est celle concernant l'**Action BAISSONS LES LOYERS**. Le nombre d'abonné.e.s à la page du RBDH est en constante et douce progression avec une augmentation de +104 abonné.es en 2022.



Podcast Au micro du RBDH

<https://open.spotify.com/show/2WKWY1wUyLwPD9G8MZuJ4R?si=dcae587f4a394786>

Lancé à l'occasion du Housing Action Day 2022, le podcast du RBDH vise à occuper un nouvel espace d'information et de sensibilisation très en vogue. La première série d'épisodes a été réalisée en collaboration avec la FÉBUL et IEB à travers 9 épisodes. En 2023, il accueillera les 7 portraits sonores de l'exposition **HABITER. (titre provisoire)** <http://rbdh-bbrow.be/habiter-titre-provisoire/>

Il représente un nouveau canal de diffusion pour le plaidoyer du RBDH et lui permettra d'augmenter sa visibilité et son audience de manière qualitative et durable.

Chaîne Youtube

<https://www.youtube.com/channel/UC1yoZNCM-DCLCPQXSvVAYKQ>

La chaîne Youtube du RBDH permet de mettre en ligne et archiver toutes les captations de formations, rencontres et events en ligne proposés à nos membres dans le cadre d'Habitools. Mise en place durant les périodes de confinement, elle continue à être très utile et consultée.

Presse

<http://rbdh-bbrow.be/medias/>

Le RBDH maintient son contact privilégié avec les médias. La couverture presse a été moins forte en 2022 (due notamment à l'absence de l'attachée de presse pendant 5 mois) mais la volonté de garder un lien fort avec les médias reste inscrite dans la stratégie de communication du RBDH.

La revue de presse complète est [disponible en ligne](#)

5 parutions télé
6 interventions radio
8 articles de presse écrite
1 article de presse en ligne

7. Nos formations et animations

7.1. Formation de nos membres et des acteurs du secteur du logement

Une des missions du RBDH consiste à former et à sensibiliser au droit au logement. Ces formations s'adressent à toutes et tous : professionnel·le·s œuvrant dans le domaine du logement, travailleurs·euses sociaux·ales mais aussi les citoyen·ne·s intéressé·e·s par la thématique du logement... Les formations sont accessibles gratuitement pour nos membres et payantes pour toutes les autres personnes intéressées (travailleurs du secteur social, collaborateurs parlementaires, fonctionnaires d'administrations, simples citoyens...). Elles ont eu lieu à l'Université Populaire d'Anderlecht.

Où 2021 était une année difficile, avec des formations qui n'ont pas pu être organisée en présentiel à cause des mesures sanitaires dues à la crise de la Covid19, nous avons heureusement pu réorganiser en 2022 toutes nos formations en présentiel. Les participants préfèrent ce format car cela favorise les échanges avec les orateur.rice.s mais également entre eux.

En 2022, nous avons organisé 13 formations :

- 2 formations qui étaient prévues dans le cadre du cycle d'automne 2021 ;
- 5 formations dans le cadre du cycle du printemps 2022 ;
- 6 formations dans le cadre du cycle d'automne 2022.



- **Formations** du cycle d'automne 2021 organisées en janvier 2022 :
 - « Crise et acteurs du logement à Bruxelles – 2e partie » - 20 janvier – 33 personnes inscrites. Cette formation a dû être annulée en dernière minute. Elle a été organisée de nouveau lors du cycle de printemps 2022.
 - « Mobilisation et actions collectives » - 24 janvier- 17 personnes présentes/33 personnes inscrites.
- **Formation du cycle de printemps 2022 :**
 - « Le droit au logement dans le droit international et européen » - 22 avril - reportée par manque de participant.e.s.
 - « Crise et acteurs du logement à Bruxelles – 2^e partie » : les dispositifs publics en Région Bruxelloise » - 27 mai – 23 personnes présentes/38 personnes inscrites.
 - « Occupation sans titre ni droit (squat), comment se défendre en justice ? » - 30 mai – 34 personnes présentes/38 personnes inscrites.
 - « L'accompagnement des habitant.e.s vers un nouveau contrat de bail » – 17 juin – 20 personnes présentes/29 personnes inscrites.
 - « Justice de paix et insalubrité » - 24 juin – 34 personnes présentes/41 personnes inscrites.
- **Formation du cycle d'automne 2022 :**
 - « Les réformes en matière d'énergie » - 18 octobre – 21 personnes présentes/26 personnes inscrites.
 - « Expulsions domiciliaires » : analyse du phénomène et organisation collective - 18 novembre – 27 personnes présentes/43 personnes inscrites.
 - « Bonnes pratiques en matière de recherche de logement avec ou pour les candidat.e.s locataires » - 25 novembre – 33 personnes présentes/40 personnes inscrites.
 - « Le droit au logement dans le droit international et européen » - 6 décembre - 26 personnes présentes/35 personnes inscrites.
 - « Crise et acteurs du logement à Bruxelles » - 9 décembre - 28 personnes présentes/39 personnes inscrites.
 - « Les allocations-loyers et de relogement de la Région bruxelloise » - 13 décembre - 28 personnes présentes/37 personnes inscrites.

Il y a eu au total 366 inscriptions pour les 2 cycles de formations 2022. Cela fait plus 190 de plus qu'en 2021 et une moyenne de 36,6 personnes par formation, contre 25 en 2021.

Il y a eu 274 participations effectives. Cela fait une moyenne de 27,4 participants par formations.

Le taux de participation par rapport au nombre d'inscriptions est de 75%. En d'autres mots, un quart des personnes inscrites est absent à la formation.

37,7 % des participants (138 personnes) font partie de nos associations-membres. Les 62,3 % restant, ce sont des travailleurs venant d'autres associations, des communes, des CPAS, de l'administration régionale bruxelloise, des SISPs, des AIS, des parlementaires régionaux mais également des personnes qui viennent à titre privé et un avocat a participé à 2 de nos formations.

Les participants ont apprécié les thématiques, les orateurs des formations et les échanges.

7.2. Interventions / Animations sur la crise du logement et ses enjeux

La préoccupation concernant le logement est de plus en plus forte. Le RBDH étant reconnu pour son expertise en matière de logement, l'institution fait face à une demande croissante d'interventions pour expliquer la crise et les enjeux du logement à Bruxelles. Le RBDH est donc appelé à intervenir dans différents contextes :

12 janvier : animation sur "la crise et les enjeux du logement" avec un groupe d'habitants de la table du logement de la maison de quartier Bonnevie.

19 janvier : intervention dans l'événement "Logement à Bruxelles : la crise à tous les étages", un débat radio enregistré en public depuis l'ascenseur des marolles, proposé par le magazine Alter échos. A réécouter via [ce lien](#).

9 février : animation sur "la crise et les enjeux du logement" avec un groupe de femmes sans-abri de l'asbl DoucheFlux, en collaboration avec la Cellule Capteurs de Logement de l'asbl l'Ilôt.

17 février :

- animation sur "la crise et les enjeux du logement" en collaboration avec le CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle) et l'asbl Convivence pour un groupe de formateurs et formatrices de différents BAPA qui animent la formation citoyenneté pour les primo arrivants dans le cadre de leur formation continuée en lien avec l'analyse de leurs pratiques

- intervention dans un débat sur la gentrification et le logement suite à la diffusion du documentaire "China Dream" au centre culturel Jacques Frank.

17 mars :

- animation sur "la crise et les enjeux du logement" pour un groupe de personnes en formation ALPHA en collaboration avec l'Université Populaire d'Anderlecht.

- animation sur "la crise et les enjeux du logement" pour le comité des femmes de la Maison Rue Verte, en collaboration avec les Services Sociaux des Quartiers 1030, à la [Cantine Josée](#) (Saint-Josse).

30 juin : événement "Non à la croissance d'AirBnB. De la formation à l'action" au Boom Café :

<https://www.facebook.com/events/506040407966228/>.

6 septembre : intervention sur la crise du logement à Bruxelles lors de l'Université d'été de la FEF (Fédération des étudiants francophones) : <https://fef.be/11e-universite-dete-de-la-fef/>.

11 octobre : soirée d'information/débat sur la crise du logement à Bruxelles et les solutions possibles, organisée par Muntpunt et à laquelle ont participé également Saamo, la maison de quartier Anneessens et CLT Brussels.

14 octobre : Conférence IDR : "du rêve à la réalité : la fin du sans-abrisme en Belgique".

3 novembre : formation sur "la crise et les acteurs du logement" en collaboration avec l'atelier des droits sociaux.

24 novembre : intervention sur la crise du logement avec la projection d'un film, lors de l'événement "ciné-débat sur la crise du logement – projection du film PUSH" au Cinéma Nova, en collaboration avec FairGround : <https://www.facebook.com/events/1253509848779197/>.

30 novembre : animation sur "la crise et les enjeux du logement" en collaboration avec la Cellule Capteurs

Logement de l'Îlot pour un groupe d'écrivain.e.s publiques de PAC (Présence et Action Culturelle).

8. Le Conseil Consultatif du Logement et de la Rénovation Urbaine (CCL)

Le Conseil Consultatif du Logement et de la Rénovation Urbaine est l'organe de conseil officiel de la Région Bruxelles-Capitale. La mission principale du CCL est de formuler des avis sur les projets de loi par rapport au logement et à la rénovation urbaine pris par le Gouvernement bruxellois.

Le RBDH fait partie du conseil consultatif et y est représenté par Werner Van Mieghem et Carole Dumont. Werner Van Mieghem est membre du « bureau » du CCL et a été élu en 2018 vice-président néerlandophone.

Le CCL est composé de 25 membres qui représentent entre autres : les opérateurs publics, les associations, les propriétaires, les agents immobiliers, les notaires, ... La composition complète et les avis du CCL sont repris sur le site du CCL : <https://logement.brussels/ccl>.

La tendance la plus frappante que nous avons observée au sein du conseil consultatif est un durcissement des positions, une polarisation croissante entre les représentants des propriétaires et les associations (de locataires). Il en résulte des opinions "divisées", chaque partie exposant la plupart du temps sa position dans des notes séparées. C'est une mauvaise évolution qui fait plus de mal que de bien à l'impact (déjà limité) du CCL et de ses avis.

En 2022, le CCL a émis des avis sur les textes suivants. Ces textes couvraient plusieurs questions importantes pour le RBDH et ses associations membres. Avec plus ou moins de succès, nous avons réussi à faire inclure la position du RBDH dans un certain nombre d'avis.

En 2022, le CCL a formulé un avis sur les thèmes suivants :

- 21/01/22 : [L'avant-projet d'ordonnance ayant pour objet d'instaurer un droit de préemption généralisé](#)

Texte par lequel le gouvernement bruxellois veut introduire un droit de préemption sur les immeubles et les terrains sur l'ensemble du territoire régional pour la réalisation de "logements encadrés".

Le Conseil émet un avis partagé, une petite majorité votant en faveur du texte (accompagné de commentaires). Le BBRoW vote en faveur.

Le projet d'ordonnance n'a été approuvé en 2ème lecture par le gouvernement que fin février 2023.

- 21/01/22 : [L'arrêté relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat](#)

Le Conseil consultatif émet un avis positif, assorti de quelques recommandations et commentaires techniques.

La arrêté a été approuvée par le gouvernement le 31 mars 2022. Lien [ici](#).

- 18/03/22 : [L'avant-projet d'arrêté portant exécution des articles 15 à 19 du code bruxellois du logement, relatif au droit de gestion publique](#)

Le projet d'arrêté contient les règles relatives à la notification de la reprise en gestion publique, les modèles de convention et la perception des loyers. Il établit les droits et obligations de l'administrateur public,

définit ce qui doit se passer en cas de reprise anticipée du bien par le titulaire du droit réel et qui sont les autorités de préemption. Enfin, il détermine les modalités de prêt auprès du Fonds du droit de gestion publique.

Le conseil formule un certain nombre de commentaires techniques. Le conseil regrette de devoir commenter un décret d'application d'une ordonnance qui ne sera approuvé par le Parlement que quelques jours plus tard (le 22 mars 2022), et sur lequel le conseil avait formulé un avis en 2021.

L'arrêté a été approuvé par le gouvernement le 10 novembre 2022 et publié le 19 décembre 22. [Lien ici.](#)

- 22/04/22 : [L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant le crédit Ecoreno auprès du Fonds du Logement](#)

Le projet d'arrêté met principalement en œuvre un nouveau crédit, dénommé « Ecoreno », avec les caractéristiques suivantes :

- Il est disponible sous la forme d'un crédit hypothécaire ou d'un crédit à la consommation. Dans ce dernier cas, il est plafonné à 25.000,00 euros.
- Le produit est ouvert aux propriétaires occupants, aux locataires et aux bailleurs. L'accessibilité au crédit Ecoreno par les personnes physiques est soumise à des plafonds de revenus ;
- Il permet de financer les travaux de rénovation, de performance énergétique et d'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie ;
- Les taux d'intérêts varient entre 0 et 1% en fonction des revenus du ménage ;
- Dans un second temps, le crédit sera disponible aux personnes morales. A cette fin, le Fonds du Logement doit développer un nouveau crédit d'investissement, en modéliser les conditions d'octroi et d'accompagnement afin d'en mesurer les risques.

Le Conseil émet un avis positif, mais regrette que cette nouvelle possibilité d'accorder des crédits aux propriétaires soit introduite alors que les détails des autres systèmes ne sont pas encore connus, notamment les primes et l'éventuelle conventionnement. Le Conseil appelle à plus de cohérence entre toutes les formes d'aide à la rénovation et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

L'arrêté a été approuvé par le gouvernement le 7 juillet 2022 et publié le 29 août 22. [Lien ici.](#)

- 20/05/22 : [Le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au financement des rénovations du logement social en région bruxelloise](#)

Projet d'arrêté qui, entre autres, établit une série de critères régionaux pour la sélection des projets de rénovation et permet à la SLRB d'approuver les projets des SISF et d'en informer le gouvernement sans avoir à obtenir un accord sur chaque projet.

Ces critères régionaux proposés sont, par ordre de priorité : 1- L'amélioration de la conformité et de la sécurisation ; 2- L'amélioration des performances énergétiques, conformément au contrat de gestion ; 3- L'éradication du vide locatif structurel ; 4- L'amélioration générale du confort et de la qualité des logements sociaux ; 5- Le remplacement des composants vétustes 6- L'amélioration et la rénovation des abords, équipements collectifs et infrastructures ; 7- Le financement complémentaire nécessaire au déroulement

des programmes actuels et aux points ci-dessus.

Un autre point important est la suppression de la capitalisation des encours par une réorientation des projets non aboutis dans les délais ou le retour des budgets à la Région.

Le Conseil formule un avis positif, mais s'interroge sur l'inscription d'objectifs chiffrés et précis en matière de performance énergétique. La réglementation prochaine concernant l'Alliance Renolution définira les moyens et objectifs à atteindre. Il ne semble donc pas opportun d'inscrire un tel objectif qui pourrait entrer en conflit avec les futures dispositions de l'Alliance Renolution.

L'arrêté a été approuvé par le gouvernement le 14 juillet 2022 et publié le 29 août 22. [Lien ici.](#)

- 17/06/22: L'avant-projet d'ordonnance insérant dans le Code bruxellois du logement les règles de procédures applicables aux **expulsions judiciaires** et modifiant les moyens affectés par et au profit du fonds budgétaire de solidarité.

Texte sur lequel les notes les plus complètes ont été diffusées et les discussions menées au sein du Conseil consultatif en 2022. Sur le thème des expulsions, le Conseil consultatif s'était déjà prononcé de sa propre initiative en 2021, où les représentants des propriétaires avaient pris une position négative.

Le projet d'ordonnance vise à traiter la question des expulsions de locataires en améliorant notamment la procédure devant la Justice de paix et en instaurant un moratoire hivernal. Plus précisément, les mesures suivantes sont envisagées :

1° à consacrer dans l'ordonnance l'exigence de proportionnalité de toute décision en matière de bail et en particulier lorsque l'expulsion est demandée ;

2° imposer que toute action en justice en matière de bail soit précédée d'une mise en demeure, celle-ci devant contenir le décompte des sommes dues, à titre d'arriéré de loyer ou de charges, de manière claire et intelligible ;

3° à allonger le délai de comparution devant le juge en cas de demande d'expulsion, de manière à permettre au C.P.A.S. de réaliser une enquête sociale effective avant l'audience d'introduction et de pouvoir, dans ce délai, offrir les aides pertinentes comme il doit déjà le faire actuellement mais en lui accordant le temps de le faire ;

4° assurer une meilleure information des C.P.A.S. non seulement de l'introduction des demandes d'expulsion, mais également des jugements autorisant d'y recourir ;

5° à consacrer un moratoire hivernal entre le 1er novembre et le 15 mars si, malgré l'intervention des autorités compétentes, il n'était pas possible de trouver une solution de relogement et que l'expulsion devait être exécuté. Pendant cette période, le propriétaire peut faire appel au Fonds de solidarité pour le paiement d'une indemnité d'occupation.

Le texte prévoit également que Bruxelles Logement sera ensuite chargé de publier chaque année sur son site internet un monitoring des expulsions.

Pour le RBDH, l'avant-projet d'ordonnance est un pas en avant, même si son champ d'application se limite principalement à la procédure judiciaire. Nous plaidons pour un fonds locatif universel beaucoup plus large qui devrait jouer un rôle préventif et insistons sur l'importance de l'accompagnement par les CPAS et les

services sociaux pour éviter les expulsions et le lancement de la procédure judiciaire. Une position qui est reprise et partagée dans l'avis d'initiative du CCL de 2021 sur les expulsions.

Sur le texte, le vote du Conseil est partagé.

Le RBDH, ainsi que Brupartners, la Fébul, Habiter Bruxelles, IEB et le Syndicat des locataires, soutient le texte, mais nous demandons entre autre que dès que l'on parle d'occupation d'un logement (bail, transit, convention occupation temporaire, squat, ...), les mesures de protection du locataire ou de l'occupant prévues dans ce projet d'ordonnance s'appliquent également (délais, moratoire, fonds, ...).

La Confédération de la construction, le Syndicat des propriétaires, mais aussi FEDAIS, le Fonds du logement, le représentant des architectes, le BVS ont voté contre le texte.

Début mars 2023, le texte de l'ordonnance n'était pas encore approuvé, même pas discuté au parlement bruxellois. Le moratoire hivernal sur les expulsions n'était donc pas en vigueur pendant l'hiver 2022/23.

- 16/09/22 : Avant-projet d'ordonnance sur le **Fonds budgétaire de solidarité régional**.

La Région bruxelloise a acheté deux immeubles en 2021, dans lesquels une quinzaine de logements de transit seront installés. Ces logements de transit sont destinés à des locataires dont le logement a été interdit à la location par la Dirl.

Au niveau fonctionnel, la gestion du bâtiment sera à charge de la Régie foncière régionale (travaux, ascenseurs, assurances, ...) et la gestion de l'occupation sera à charge de la cellule sociale de la DIRL (conclusion des contrats d'occupation temporaire, dépôt de garantie, remise des clés, attributions, recherche active du nouveau logement, ...).

L'avant-projet d'ordonnance a un caractère pratique et modifie l'article 11 du Code bruxellois du logement afin d'intégrer dans le Fonds budgétaire de solidarité régional les recettes locatives de ces logements de transit et les dépenses y afférentes.

Le Conseil donne un avis positif, mais s'interroge sur l'opportunité de faire endosser, à la Direction de l'Inspection Régionale du Logement, un nouveau rôle en matière de gestion de logements de transit.

- 16/09/22 : Avant-projet d'arrêté modifiant le **Fonds BRU-GAL**

Arrêté par lequel le gouvernement élargit le public cible du fonds BRU-GAL existant (aide à la constitution de la garantie de loyer) :

- les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) pourront bénéficier de l'aide ;
- il sera également possible de demander une aide pour les baux de courte durée (transit, étudiants, etc.) ;
- et le plafond de revenu sera relevé du plafond du logement social au plafond des prêts hypothécaires auprès du Fonds du logement.

Le Conseil donne un avis positif, mais attire de nouveau l'attention du Gouvernement sur son avis d'initiative relatif aux expulsions locatives en matière de baux privés du 19 novembre 2021 dans lequel il suggère la création d'un fonds universel de garantie locative.

Arrêté approuvé le 10 novembre 2022, publié le 18 janvier 2023. Lien [ici](#).

- 18/11/2022 : L'avant-projet d'ordonnance portant modification du Code bruxellois du Logement en vue de mettre en place **un droit de préférence pour les locataires d'un logement mis en vente**.

Ce texte octroie une priorité d'achat, désignée sous le terme de droit de préférence aux locataires en cas de vente du logement dans lequel ils sont domiciliés. Dès qu'il met le logement en vente, le bailleur doit informer le locataire de son intention de vendre, du prix et des conditions de la vente projetée. Cette notification vaut offre de vente. Le locataire dispose alors de 30 jours pour informer le bailleur de sa volonté, ou non, d'exercer son droit de préférence.

Le Conseil se montre divisé sur cet avant-projet d'Ordonnance.

Les membres opposés au projet (la Confédération Construction, l'IPI, les SNPC/VE, et le Syndicat des Locataires !?) estiment entre autre que ce projet vient compliquer les transactions sur le marché immobilier, et, risque de faire fuir les primo acquéreurs et certains investisseurs vers d'autres Régions.

Le RBDH soutient le projet avec IEB, la Fébul et le Réseau Habitat, mais demande que le mécanisme soit étendu à tous les baux de résidence principale, parce que si ce mécanisme se cantonne aux baux de longue durée, il puisse inciter les bailleurs encore plus à favoriser le recours à des baux de courte durée. On estime également nécessaire d'assurer un accompagnement par le réseau associatif tel le Réseau Habitat pour les locataires aux faibles revenus lorsque ceux-ci se portent candidats à l'acquisition de leur logement.

9. Participation au comité d'accompagnement "AIPL".

En tant que membre du Conseil consultatif du logement au nom des associations, le RBDH est également officiellement représenté au sein du comité d'accompagnement "Associations insertion par le logement". Ce comité comprend des représentants du Secrétariat d'Etat au Logement, de l'Administration du Logement, ainsi que du RBDH, de la Fébul, du Syndicat des Locataires et d'Habiter Bruxelles.

Le comité d'accompagnement a pour mission de se concerter régulièrement sur les " évolutions au sein du secteur " AIPL", un secteur composé de xx associations bruxelloises, subventionnées pour un montant total de 4 millions d'euros.

En 2022, les discussions ont principalement porté sur les deux sujets suivants :

- Le taux d'inflation exceptionnellement élevé (10 % en 2022) et l'impact sur les coûts salariaux des associations. Sous notre pression, le secrétaire d'État a pu obtenir un accord au sein du gouvernement sur une augmentation de la subvention de 5,45 % en 2022 et de 4,55 % pour 2023.
- Le projet de modification de l'arrêté de subsidiation avec une réduction du nombre de missions et l'introduction de critères objectifs pour la répartition des subventions. Sur ce point, le RBDH et la Fébul ont organisé conjointement trois réunions de travail avec leurs membres (reconnus comme associations d'insertion par le logement) fin 2022 et une proposition commune a été élaborée et soumise au comité d'accompagnement.

10. Les associations-membres en 2022

En 2022, le RBDH compte 64 associations-membres (1 de plus qu'en 2021). Nous avons accueilli 3 nouveaux membres : Communa, Diogènes et Lire & Écrire.

La CASG de la Ligue des Familles qui n'avait pas renouvelé son adhésion en 2021, l'a fait en 2022.

3 membres n'ont pas renouvelé leur adhésion : CAP Habitat, le Comité de Défense de Saint-Gilles (CODES) et la Coordination Gaz Eau Électricité (CGEE).

Les 64 associations-membres en 2022 :

- Action Logement Bruxelles
- AIS Comme chez toi
- AIS Iris
- AIS Logement pour tous
- AIS la MAIS
- AIS Quartiers
- AMA
- ARAU
- Atelier des Droits Sociaux
- Autre Lieu (RAPA)
- BRAL
- Brussels Platform Armoede
- Buurtwerking Chambery vzw
- Buurtwinkel vzw
- CAFA
- CASG de la Ligue des Familles
- caw Brussel – Woonbegeleiding
- CIRÉ
- Comité de la Samaritaine
- Communa
- Community Land Trust Brussel (CLTB)
- Compagnons Dépanneurs
- Convivence/Samenleven
- Convivial
- Diogènes
- Douche Flux
- Équipes Populaires
- Espace Social Télé-Service
- Fabrik
- Fami-Home
- FDSS – FDSSb
- FÉBUL - BFHV
- Fondation Pro-Renovassistance
- Habitat & Humanisme –
- Accompagnement Bruxelles
- Habitat & Participation
- Habitat & Rénovation
- Hart boven Hard Brussel
- Ilôt/'Elandje
- Infirmiers de rue (IDR)
- Inter-Environnement Bruxelles (IEB)
- La Ligue des Familles
- La Maison Rue Verte
- La Rue
- La Vague
- Lire & Écrire
- Le Cairn
- Lhiving vzw
- LivingStones
- Maison de quartier Bonnevie
- PAG-ASA
- Plateforme Mineur en Exil/Platform Kinderen op de vlucht
- Porte Ouverte, maison d'accueil
- Rizôme
- SAAMO
- Solidarité Étudiants du Monde (SETM)
- Sohonet
- Talita
- Transit asbl
- Un Toit à soi
- Une maison en plus
- Union des Locataires d'Anderlecht Cureghem (ULAC)
- Union des Locataires Quartier Nord
- Union des Locataires de Schaerbeek
- Woningen 123 Logements

11. Le conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale de mars 2022, les administrateurs suivants ont été (ré)élus :

- *Thibaud Collignon, co-président FR*
- *Bart Van de Ven, NL co-voorzitter*
- *Catherine Ruelle*
- *Caroline Davreux*
- *Caroline Nsenda*
- *Pol Zimmer*

Marie-Elvira Ayalde et Nicolas Bernard - après des années d'engagement loyal pour lequel nous les remercions encore une fois ici - ont terminé leur mandat d'administrateur.

Et, après 3 ans en tant que vérificatrices des comptes du RBDH, Valérie Flahaux et Grâce Faes ne se sont pas représentées. Marc Buckens (AIS Logement pour tous) a présenté sa candidature et a été élu en tant que vérificateur des comptes.

12. Le personnel

En 2022, le personnel du RBDH était composé des personnes suivantes :

- Anne Bauwelinckx, chargée de projet analyses et plaidoyer (0.8)
- Carole Dumont, chargée de projet analyses et plaidoyer (0.8)
- Anne Sophie Dupont, chargée de projet mobilisation et formations (0.8)
- Laurence Evrard, administration et comptabilité (0.7)
- Chloé Thôme, chargée presse/communication (0.8),
- Werner Van Mieghem, coordinateur (0.9)

REMERCIEMENTS

Pour terminer cette année de travail, nous souhaitons remercier les personnes et les organismes sur lesquels le RBDH a pu compter : nos associations membres, les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui en plus de leur implication quotidienne en faveur des habitants, prennent du temps pour travailler en collaboration avec le RBDH pour le droit au logement.